



Fonds de concours du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

MODE D'EMPLOI POUR LES ENTREPRISES

LIBAN – SOUTIEN AUX POPULATIONS CIVILES

De nouvelles frappes visent le Liban depuis plusieurs jours, dégradant fortement la situation humanitaire. Le pays compte désormais plus de 500 000 déplacés fuyant le Sud-Liban et la banlieue Sud de Beyrouth. Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères via son Centre de crise et de soutien a décidé de mobiliser les fonds de concours des collectivités territoriales (FACECO) et des entreprises.

➔ Le Centre de crise et de soutien (CDCS)

Pour répondre aux crises nécessitant une aide humanitaire d'urgence comme à celles menaçant la sécurité des Français à l'étranger, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères dispose d'une structure dédiée. Créé en 2008, le Centre de crise et de soutien (CDCS) a pour vocation de mobiliser et de coordonner l'ensemble des moyens de l'État pour répondre aux crises consulaires ou humanitaires à l'international.

Les dons versés à ces fonds de concours soutiendront la réponse d'urgence de la France aux besoins essentiels des communautés affectées. À ce jour, le CDCS a lancé l'acheminement d'une **donation de médicaments et d'équipements médicaux ainsi que d'articles de première nécessité** (kits cuisine, kits hygiène, couvertures et lampes solaires) à destination de l'État libanais et de partenaires locaux. En parallèle, le CDCS a renforcé son soutien financier aux **activités humanitaires d'urgence mises en œuvre par des ONG partenaires** engagées au Liban, principalement dans les secteurs **de la santé, de l'eau et des abris**. **Les fonds versés sur les fonds de concours permettront de compléter ces actions et d'en mener de nouvelles.**

➔ Le Fonds de concours pour les entreprises, c'est quoi ?

Le Fonds de concours pour les entreprises est un fonds de concours géré par le Centre de crise et de soutien (CDCS) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE). Il permet aux entreprises d'apporter une **contribution à l'aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde**, qu'il s'agisse de crises soudaines (comme les catastrophes) ou durables (comme en cas de conflit).

Le MEAE vous propose de contribuer financièrement à ce fonds pour exprimer concrètement la solidarité de votre entreprise.

➔ Quels avantages pour votre entreprise ?

- La garantie que la gestion de vos fonds sera confiée à des agents de l'État experts dans l'aide humanitaire d'urgence et travaillant en liaison étroite avec les ONG et les organisations internationales sur le terrain ;
- L'assurance que vos fonds seront utilisés avec efficacité, afin de contribuer à une réponse française cohérente, coordonnée et adaptée à la crise ;
- L'importance apportée par le MEAE à la traçabilité des fonds versés, vis-à-vis de votre entreprise et de vos contribuables : le ministère vous tiendra informés des actions menées.
- Conformément aux dispositions de l'article 238 bis du CGI, votre contribution ouvrira droit à une réduction d'impôt, sur production d'un reçu fiscal (Cerfa n° 11580*04) délivré par la DSFIPE (dsfipe.recettes@dgfip.finances.gouv.fr).



Quelle visibilité pour votre entreprise ?

Votre soutien sera mentionné dans les supports de communication dédiés aux opérations en faveur du Liban.



Comment vos fonds seront-ils utilisés ?

Les actions d'aide d'urgence seront sélectionnées par le Centre des opérations humanitaires et de stabilisation (COHS) du Centre de crise et de soutien.

Cette sélection s'effectuera en fonction :

- de la réactivité à l'urgence ;
- des besoins réels identifiés sur le terrain, en lien avec les autorités locales ;
- du respect des règles de conformité financière ;
- du rapport coût/efficacité des actions notamment.

Pour les projets humanitaires soutenus, le MEAE, par l'intermédiaire du CDCS ou de ses représentations diplomatiques, conclut une convention de subvention avec chaque opérateur retenu et assure un suivi des actions menées ou assure en direct l'acheminement de l'aide humanitaire d'urgence en nature.

Comment agir grâce au fonds de concours ?

Procédure à suivre :

1

Officialiser le don en cours de versement en faisant parvenir **une note d'intention de versement de don** contenant la date du versement, le montant, les motifs de la participation financière (« Soutien aux populations du Liban ») et la référence du fonds de concours (RC-1-2-00008 Liban - Contributions de tiers en soutien aux populations du Liban) **aux deux destinataires suivants** :

- **Service recettes de la Direction Spécialisée des Finances Publiques pour l'Étranger** en lui faisant parvenir par courriel : dsfipe.recettes@dgfip.finances.gouv.fr ou voie postale (30 rue de Malville – BP 54007 – 44040 NANTES CEDEX 1)
- **Centre de crise et de soutien du MEAE** en adressant une copie du message par courriel : fdc209.cdcs@diplomatie.gouv.fr.

2

Signer la lettre d'intention et l'adresser par mail (en PJ) à la DSFIPE et au CDCS (coordonnées figurant dans la fiche).

3

Effectuer un virement auprès de la Direction spécialisée des finances publiques pour l'étranger (DSFIPE) et en notifier la DSFIPE et le CDCS.

Possibilité de demander un reçu fiscal à l'adresse mail de la DSFIPE (don numéraire).

DIRECTION SPÉCIALISÉE DES FINANCES PUBLIQUES POUR L'ÉTRANGER

Banque de France (BDF), agence de Nantes (44)

Code Banque : 30001 – Code Guichet : 00589

Compte n° : A44A0000000 – Clé RIB : 13

IBAN : FR88 3000 1005 89A4 4A00 0000 013

BIC : BDFEFRPPCCT

Libellé : RC-1-2-00008 Liban

➔ Contact

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
Centre de crise et de soutien
Centre des opérations humanitaires et de stabilisation

37 Quai d'Orsay, 75700 PARIS 07 SP
Courriel : fdc209.cdcs@diplomatie.gouv.fr
Tél. : 33 (0)1 43 17 53 53

